



ASSET MANAGEMENT ►

*Investissement Socialement Responsable*

*IT Funds Clean World*

*Code de Transparence pour les fonds ISR  
ouverts au public*



# 1 - Données générales

Les signataires se doivent d'être clairs quant à leur identité et doivent fournir des informations générales sur le fonds et le(s) gestionnaire(s) de fonds.

**1a / Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code.**

La société en charge de la gestion du fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World est IT Asset management domiciliée au 122 rue La Boétie 75008 PARIS. Pour plus d'informations sur la société, connectez vous sur [www.itasset.com](http://www.itasset.com).

**1b / Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.**

IT Asset Management a développé l'activité de gestion environnementale en septembre 2008 par le recrutement de deux personnes dédiées intégralement à cette nouvelle activité. Ces 2 collaborateurs, Marie de Mestier et Dominique Pouliquen travaillent depuis plusieurs années dans la gestion de cette thématique. En Septembre 2009, la société décide de mettre en avant l'approche ESG développée par l'équipe de gestion en s'appuyant sur l'outil Reprisk ([www.reprisk.com](http://www.reprisk.com)), de la société Ecofact. L'approche extra financière générale mise en avant est celle développée par le Pacte mondial des Nations Unies ([www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml](http://www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml)) mais le périmètre d'intervention est plus large. Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le site [www.reprisk.com/repriskscope/](http://www.reprisk.com/repriskscope/).

**1c / Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques?**

Le code de transparence s'applique au fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World dont l'encours au 30 avril 2010 est de 3.81 millions d'euros. Ce fonds de droit luxembourgeois a été autorisé à la commercialisation en France par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2009. Sa devise de cotation est l'Euro et il existe deux types de parts : Parts Classique dont les frais de gestion sont de 2.20% et une part Institutionnelle dont les frais de gestion s'élèvent à 1.65%. L'objectif du fonds est d'obtenir une performance significative sur le long terme, en investissant dans les sociétés dont l'activité principale est de participer activement à la protection et la préservation de notre environnement. Le fonds tire parti des perspectives de croissance des valeurs liées à l'environnement dans le monde tout en contribuant à l'enjeu vital qui est de réduire l'impact de l'activité humaine sur notre planète. Pour plus d'informations sur le fonds, notamment sa composition et ses performances, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.itasset.com](http://www.itasset.com).

**1d / Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce ou ces fonds.**

Pour plus d'informations sur le fonds, notamment sa composition et ses performances, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.itasset.com](http://www.itasset.com).

De nombreuses informations telle que la lettre mensuelle du fonds y détaille les dernières nouvelles concernant la gestion du fonds. Un reporting extra financier y est incorporé.

### **1e / Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.**

En plus de la lettre mensuelle où les performances, la répartition géographique, l'exposition aux devises et les principales positions du portefeuille y sont détaillées, le détail du portefeuille avec nos différentes notations ESG est disponible en ligne avec une fréquence d'actualisation trimestrielle. Enfin, une rubrique « news » permet de communiquer ponctuellement dès lors que la diffusion d'informations importantes nous paraît opportune. Les documents de référence classiques (prospectus, rapports annuels) sont disponibles sur le site de la société [www.itasset.com](http://www.itasset.com).

## **2 - Critères d'investissement ESG**

**Les signataires se doivent d'être clairs au sujet de l'objectif poursuivi par le ou les fonds et de leurs critères d'investissement ESG.**

### **2a) Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR ?**

L'approche ISR retenue par le fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World est thématique et exclusive.

**Thématique** puisque la gestion sélectionne uniquement des entreprises réalisant au moins 50% de leurs chiffres d'affaires dans des activités contribuant directement ou indirectement à l'amélioration de l'environnement (ou 25% si la société a une position de leader). La production d'énergie et les activités favorisant la maîtrise de sa consommation (énergies renouvelables, transports ferroviaires, véhicules propres, isolation thermique, ampoules basse tension...), la gestion de l'eau et des déchets (collecte, traitement et recyclage) sont les axes d'investissement retenus. La gestion est également attentive à la transparence des émetteurs qui doivent faire preuve d'une politique de communication régulière envers leurs actionnaires.

**Exclusive** : 2 types d'exclusion sont appliqués. Une exclusion sectorielle puisque le fonds n'investit que dans les énergies renouvelables et exclut le nucléaire, le gaz naturel et les procédés de capture et de stockage du CO2. L'autre type d'exclusion est normative : la gestion s'attache à prendre en compte les risques de réputation des entreprises, notamment au regard des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Sur la base des notations Reprisk, fournies par Ecofact, le fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World exclut les entreprises ayant obtenu une note supérieure à 50 dans les 24 derniers mois, c'est-à-dire les sociétés les plus sujettes à des controverses sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

### **2b / Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?**

Les valeurs qui entrent dans le portefeuille d'IT <sub>Funds</sub> clean World sont analysées sur la base de 4 critères extra-financiers :

### **L’empreinte environnementale :**

- émissions des gaz à effet de serre lors du cycle de production,
- impact local de l’activité de l’entreprise,
- impact de l’activité sur l’écosystème et le paysage,
- recyclage et traitement des déchets issus de l’activité,
- mauvais traitement envers les animaux,
- respect des standards internationaux.

### **Les relations envers les communautés :**

- respect des droits de l’homme, corruption, abus de position,
- impacts de l’activité sur les communautés,
- implication et participation des communautés locales,
- discrimination sociale.

### **Les relations sociales :**

- travail forcé,
- travail des enfants,
- liberté syndicale,
- discrimination dans l’emploi,
- santé et sécurité sur les lieux de travail,
- conditions d’emplois.

### **La gouvernance d’entreprise :**

- corruption, blanchiment d’argent, extorsion,
- organes de direction, de surveillance et de contrôle,
- communication trompeuse de l’entreprise,
- fraude,
- évasion fiscale,
- pratiques anti-compétitives.

La gouvernance et la transparence des différents organes de décision sont devenues des enjeux majeurs dans la pérennité des entreprises. L’indépendance des membres des différents organes décisionnels est gage d’un meilleur fonctionnement.

## ***2c / Comment les critères d’investissement SR sont-ils déterminés ?***

Les critères extra-financiers ont été déterminés par l’équipe de gestion qui estime que ces critères illustrent sa vision du développement durable et qu’ils ont pour vocation de rester relativement stables dans le temps. Néanmoins, une révision des critères ou un élargissement du périmètre par Reprisk n’est pas à exclure et les gestionnaires se réservent le droit de les inclure ou de les exclure si

ceux-ci ne correspondent pas à leurs visions. Toutefois, si une telle décision devait être prise, elle serait accompagnée d'une communication et d'une explication de ces choix.

### **2d / Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?**

Les éventuels changements de critères seraient indiqués dans les différents supports de communication du fonds (fiche produit, rapport de gestion, plaquette...) disponibles sur le site Internet [www.itasset.com](http://www.itasset.com).

## **3 - Processus d'analyse ESG**

**Les signataires s'engagent à fournir des informations quant au processus d'analyse ESG de leurs investissements**

### **3a / Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.**

Le processus de gestion du fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World repose sur 4 critères :

- **Activité** : au moins 50% du chiffre d'affaires (ou 25% si l'entreprise a une position de leader) dans la thématique environnementale,
- **Liquidité** : nécessité de pouvoir liquider notre position en moins de 2 semaines sans impact sur le cours de bourse,
- **Transparence** : l'entreprise doit communiquer de manière régulière et transparente sur ses résultats et ses perspectives. Le management doit être disponible pour répondre à nos questions,
- **Extra financiers** : si ces 3 critères sont respectés, alors l'aspect ESG est étudié. Celui-ci se base sur les analyses et recherches de la société Ecofact et de son outil Reprisk ([www.reprisk.com](http://www.reprisk.com)). Si l'entreprise à analyser n'a pas dépassée la note de 50 aux cours des 36 derniers mois, elle est éligible à notre portefeuille. La gestion intègre quotidiennement les notes fournies par Reprisk afin de suivre l'évolution de celle-ci dans le temps. Si la gestion détecte un risque de réputation important pour une société présente dans le fonds IT <sub>Funds</sub> Clean world, une explication est demandée aux dirigeants de l'entreprise concernée. Pour compléter ces informations, les gérants consultent systématiquement les rapports annuels des sociétés en portefeuille ; plus particulièrement la partie concernée par les aspects ESG afin de se faire une opinion de la politique sociale, environnementale et gouvernementale mise en place. Si certains points suscitent des interrogations de la part de l'équipe de gestion, ceux-ci seront évoqués lors d'une rencontre avec le management. Chaque entreprise présente dans le portefeuille faisant l'objet d'un suivi poussé, il est aisé de retrouver une multitude d'informations sur les résultats, l'activité, les perspectives de développement, ainsi qu'une évaluation réalisée par la gestion. De plus, un commentaire extra financier ainsi que la note déterminée par Reprisk, éventuellement modifiée par la gestion, est insérée dans cette fiche.

**3b / Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?**

L'analyse financière est réalisée par l'équipe de gestion qui se base sur différentes sources d'informations :

- Entretien avec le management des sociétés,
- participation à des conférences,
- recherche externe,
- bases de données et d'information (Bloomberg, internet...).

L'analyse extra-financière s'appuie principalement sur la société Ecofact via sa base de données Reprisk ([www.reprisk.com](http://www.reprisk.com)) et sur une recherche interne réalisée par l'équipe de gestion.

En règle générale, les informations proviennent :

- des informations émanant de la base Reprisk,
- du rapport annuel de la société,
- de toute forme de document émis par la société ayant un rapport avec l'ESG
- des informations collectées via des sources variées (internet, presse, ONG...).

Les résultats de cette analyse sont consignés dans la fiche société dans la partie ESG.

**3c / Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche ?**

La méthodologie n'est pas contrôlée par des personnes externes à IT Asset Management. Le Responsable du contrôle interne et de la conformité se charge de tous les contrôles prudentiels.

**3d / Le processus de recherche inclut-il une consultation des parties prenantes ? Si oui, veuillez spécifier.**

Il n'est pas exclu de consulter les parties prenantes telles que les syndicats lors des visites d'entreprises réalisées par les équipes de gestion. Les gérants sont également en contact avec des ONG (WWF, Good Planet).

**3e / Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?**

Actuellement, les profils et analyses rédigés en interne ne sont pas diffusés aux entreprises. Quant aux investisseurs, ils ne les reçoivent pas puisqu'il s'agit d'un outil de prise de décision d'investissement et non d'une incitation à investir dans la société.

**3f / A quelle fréquence le processus de recherche est-il révisé ?**

Notre processus fait l'objet d'adaptation lorsque cela est nécessaire. Il n'est pas révisé selon une périodicité prédéfinie.

### ***3g / Quelles informations issues de ce processus sont divulgués aux investisseurs ?***

La recherche ne fait pas l'objet d'une communication particulière auprès du public, cependant la lettre mensuelle ainsi que les « news ISR » diffusées sur le site [www.itasset.com](http://www.itasset.com) donnent des éléments issus de cette recherche.

## ***4 - Evaluation, sélection et politique d'investissement***

***Les signataires s'engagent à fournir des informations concernant la façon dont la recherche ESG est utilisée pour construire et gérer leur portefeuille.***

### ***4a / Comment les résultats de la recherche sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises dans lesquelles investir ?***

Pour être éligible au portefeuille, la société doit respecter en permanence 3 critères financiers et si ceux-ci sont respectés 1 critère extra financier. Ces critères sont :

- **Activité** : au moins 50% du chiffre d'affaires (ou 25% si l'entreprise a une position de leader) dans la thématique environnementale,
- **Liquidité** : nécessité de pouvoir liquider notre position en moins de 2 semaines sans impact sur le cours de bourse,
- **Transparence** : l'entreprise doit communiquer de manière régulière et transparente sur ses résultats et ses perspectives. Le management doit être disponible pour répondre à nos questions,
- **ESG** : une note inférieure à 50 sur l'échelle déterminée par Reprisk ([www.reprisk.com](http://www.reprisk.com)). Cette note peut être éventuellement modifiée si la gestion, lors de sa propre recherche, collecte des informations susceptibles d'avoir un impact non négligeable. Les informations émanent principalement du rapport annuel de la société ainsi que de tout autres documents émis par l'entreprise. D'autres sources d'informations sont régulièrement consultées (internet, presse, ONG...).

La sélection de valeurs s'articule autour de l'analyse macro économique et micro économique réalisée par les gérants.

L'analyse macro étudie les différentes réglementations en vigueur à travers le monde et les évolutions envisagées, afin de déterminer quels secteurs seront impactés.

L'approche micro repose sur une approche qualitative : positionnement des sociétés, choix technologiques, avantages concurrentiels, stratégie, qualité du management, et une approche financière : structure financière, dettes, évaluations, ratios de valorisations.

Tout ces choix sont complétés par des rencontres avec les managements.

L'approche ESG appliquée à partir de ce moment du processus d'investissement est une approche thématique (environnement) et exclusive : certains secteurs sont bannis tels que le nucléaire (problématique des déchets), le gaz naturel (énergie émettant des gaz à effet de serre) et le procédé de capture et de stockage du CO2 (manque de recul sur l'impact environnemental d'un tel procédé). Sont aussi exclues de notre univers d'investissement toute société ne se conformant pas au Pacte mondial des Nations Unies ([www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml](http://www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml)).

***4b / Quelles mesures internes ou externes sont mises en oeuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement SR ?***

Un suivi, via la base Reprisk est réalisé et archivé chaque jour. De plus, les gérants recherchent quotidiennement des informations sur les sociétés via les sources mises à leurs dispositions (bloomberg, internet, médias, ONG....).

***4c / Quel est le processus de désinvestissement en lien avec les critères ESG ?***

Le désinvestissement lié à des critères ESG survient lorsque la société atteint la note de 50. Grâce au suivi quotidien, la gestion est très réactive dans ses prises de décisions. Toutefois, le seul fait d'atteindre la note de 50 d'après les critères retenus par Reprisk ne suffit pas. L'équipe de gestion peut moduler cette note en fonction d'informations complémentaires collectées auprès d'autres sources telle que le management de la société, des médias, des ONG... afin de se forger une opinion s'appuyant sur plusieurs sources. Seule la notation établie par la gestion est déterminante dans son choix.

***4d / Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?***

Aucune sortie de notre portefeuille n'est intervenue cette année pour des raisons extra financières.

***4e / Les investisseurs sont ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?***

La gestion communiquera les raisons de son désinvestissement lié à des critères ESG via le site internet [www.itasset.com](http://www.itasset.com) dans la lettre mensuelle ainsi que sur les news ISR.

***4f / Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non respect des principes ESG du ou des fonds ?***

Le fonds IT Funds Clean World n'étant pas un fonds d'engagement, la gestion a décidé de ne pas communiquer ses choix aux entreprises concernées par ses décisions d'investissements.

**4g / Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?**

Le fonds IT Funds Clean World n'étant pas un fonds d'engagement, il n'est pas prévu de telles démarches auprès des sociétés.

## **5 - Politique d'engagement**

**5 / Les signataires doivent expliquer leur politique d'engagement si tant est que le fonds en possède une.**

**Le fonds IT Funds Clean World ne possède pas de politique d'engagement**

**5a / Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?**

**5b / Comment le fonds établit-il la liste des entreprises avec lesquelles il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?**

**5c / Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?**

**5d / Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?**

**5e / Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?**

**5f / Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?**

**5g / Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?**

**5 / Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du ou des fonds pendant l'année écoulée ?**

## **6 - Politique de vote**

**6 / Les signataires s'engagent à être clairs sur leur politique de vote**

**6a / Le ou les fonds disposent e-t-il d'une politique de vote ?**

Le fonds applique la politique de vote d'IT Asset Management. Cette politique est disponible sur le site Internet [www.itasset.com](http://www.itasset.com)

**6b / Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ? Si oui, où cette information est-elle consultable ?**

Un rapport général sur les votes effectués est disponible sur demande.

***6c / Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?***

Le fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World n'étant pas un fonds d'engagement, il n'a pas vocation à être promoteur de résolutions. En revanche, si la gestion juge que les résolutions proposées par les actionnaires sont perspicaces, elles seront soutenues.

***6 d / Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?***

Le fonds IT <sub>Funds</sub> Clean World n'a pas voté en 2009 en lien avec des critères ESG.